

Conditions générales (CG) pour les vélos « nextbike »
, exploités par nextbike nextbike France SAS

§ 1 Champ d'application et objet des présentes conditions générales (CG)

1. nextbike France SAS (« prestataire » ou « nextbike ») loue des vélos, des vélos électriques et des vélos cargo à des clients enregistrés (« client ») dans différentes villes (« zones d'utilisation » « systèmes »), dans la mesure où ceux-ci sont disponibles. Les présentes conditions générales régissent les relations entre nextbike et le client concerné en ce qui concerne l'inscription (contrat-cadre, création d'un compte client) ainsi que les conditions de conclusion des contrats de location individuels (location). Les paragraphes 1 à 8 régissent les droits et obligations liés à l'utilisation et à la location de vélos de location. Les paragraphes 9 à 20 régissent les relations commerciales entre nextbike, en tant qu'exploitant du système de location de vélos, et le client.
2. La location et la restitution sont possibles via l'application pour smartphone, au terminal de location, en personne chez les partenaires de coopération ou par téléphone.
3. Les contrats sont conclus en français.
4. Vous trouverez un aperçu des différents emplacements sur www.velocite-mulhouse.fr. En cas d'utilisation d'un système nextbike soumis à des conditions différentes de celles-ci, le client sera informé de la validité de conditions générales différentes.

§ 2 Inscription et confirmation

1. Le client peut demander son inscription (« demande ») via l'application pour smartphone et le site web. Seules les personnes âgées de 16 ans révolus au moment de l'inscription peuvent devenir clientes. S'il existe des exceptions à cette règle, elles seront indiquées sur les sites web des différentes zones d'utilisation.
2. Après avoir fourni les données personnelles requises, le prestataire décide d'accepter ou non la demande de conclusion d'un contrat-cadre. L'acceptation de la demande est notifiée par une notification d'activation. Celle-ci peut être effectuée verbalement, par écrit, par e-mail ou par SMS. Une fois l'inscription terminée, un contrat-cadre est conclu entre le client et nextbike et le client reçoit un compte client.
3. Lors de l'inscription, le client reçoit un numéro d'identification personnel (PIN) qu'il peut utiliser pour se connecter à l'application pour smartphone et à son compte client en ligne et conclure des contrats de location.
4. L'inscription en tant que client est gratuite. Pour les trajets payants, un moyen de paiement valide doit être enregistré avant le début du trajet. Afin de vérifier le moyen de paiement, un crédit initial de 1 € est débité, qui est crédité sur le compte client et déduit des frais de location encourus pendant l'utilisation. En fonction du tarif choisi, le prestataire est en droit d'augmenter régulièrement les frais de location. Le montant de ces frais peut être demandé par téléphone ou consulté dans l'application nextbike sous l'onglet « Prix » ou sur le site web correspondant du système de location.
5. Le client est tenu d'informer immédiatement nextbike de tout changement concernant ses données personnelles ainsi que les données nécessaires à la facturation qui surviennent pendant la relation commerciale.

§ 3 Début et durée du contrat de location

1. La location payante d'un vélo commence lorsque nextbike communique au client le code du cadenas à combinaison ou lorsque le vélo est déverrouillé dans l'application nextbike.
2. Le client informe le prestataire de son intention de mettre fin à la location (conformément aux exigences formelles prévues à l'article 8, paragraphe 5). Lorsque nextbike reçoit cette notification de retour et que le processus de retour est terminé, la période de location et donc le calcul des frais de location pour le client prennent fin. Le processus de retour est terminé dès que le client a reçu la confirmation de retour de nextbike. En cas de problème, le service clientèle doit être immédiatement informé via la hotline.
3. Si le client loue un vélo pour une période supérieure à 24 heures, les frais suivants doivent être payés par le client
 - >24 h : 75 EUR
 - >48 h : 100 EUR
 - >7 jours : 150 EUR

§ 4 Limite de location

En principe, chaque client peut louer jusqu'à quatre vélos à la fois auprès du système de location de vélos en utilisant ses données d'utilisateur (s'il existe des exceptions à cette règle, celles-ci seront indiquées sur les sites web des différentes zones d'utilisation). Dans certains cas particuliers et en fonction des disponibilités, un accord différent avec nextbike est possible.

§ 5 Conditions d'utilisation

1. Les vélos de location ne peuvent pas être utilisés :
 - a. par des personnes âgées de moins de 16 ans, sauf si les conditions d'utilisation de la zone d'utilisation concernée permettent de conclure un contrat avec une personne n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans. Les conditions d'utilisation applicables sont disponibles sur les sites web respectifs des différents systèmes,
 - b. pour le transport de passagers, en particulier de jeunes enfants (exception : vélos de transport pour enfants jusqu'à l'âge de sept ans ; dans ce cas, les enfants transportés doivent être attachés avec la ceinture prévue à cet effet),
 - c. pour les trajets en dehors de la France, sauf si nextbike donne son accord,
 - d. pour la sous-location,
 - e. par des clients sous l'influence de l'alcool ou de drogues (limite d'alcoolémie zéro).
 - f. Lors de l'utilisation des vélos par vent fort et temps orageux ou en présence d'autres conditions météorologiques susceptibles d'affecter la sécurité de la conduite, il convient de noter que les effets des conditions météorologiques sont ressentis plus fortement par le cycliste qu'avec un vélo normal, en raison des panneaux publicitaires qui sont montés sur le vélo.
2. Les vélos de location ne doivent en aucun cas être utilisés sans les mains.

Conditions générales (CG) pour les vélos « nextbike »

, exploités par nextbike nextbike France SAS

3. Il est interdit d'utiliser le panier de transport des vélos de location de manière inappropriée ; en particulier, la charge maximale autorisée de 5 kg ne doit pas être dépassée. En outre, le client doit s'assurer que les objets sont correctement fixés lors de leur transport. Les zones de chargement des vélos de transport peuvent être chargées avec une charge maximale de 70 kg.
4. Il est interdit d'apporter des modifications au vélo de location ou de le sécuriser avec un cadenas autre que celui fourni par nextbike.
5. Après avoir reçu la notification de retour du vélo de location utilisé, le client ne peut plus utiliser le vélo de location. Pour que ce client puisse à nouveau utiliser le vélo de location en question, il doit le louer à nouveau.
6. Le client n'est pas autorisé à modifier le code du cadenas à combinaison ni à le transmettre à des tiers.
7. Si un client autorise un tiers à utiliser un vélo de location qu'il a loué, il doit s'assurer que ce tiers respecte les dispositions des présentes conditions générales comme s'il était lui-même client. Le client doit représenter les actions du tiers auprès de nextbike comme s'il s'agissait de ses propres actions. Lors de la remise du vélo à un tiers, il est particulièrement important de s'assurer que cette personne est âgée de plus de 18 ans.
- g. en se connectant aux clôtures de maisons et d'installations privées ou publiques
- h. sur les quais de train et les arrêts de bus des transports publics
- i. sur les parkings à vélos publics
- j. dans les bâtiments, les arrière-cours ou les véhicules
- k. sur les systèmes de guidage pour les aveugles
- l. sur ou devant les boîtes aux lettres
- m. devant les portails et les portes ou dans leur zone d'ouverture
- n. dans ou devant les entrées
3. Le vélo de location doit être correctement et solidement verrouillé, même si le client ne le gare que temporairement. Vous trouverez de plus amples informations dans notre FAQ www.velocite-mulhouse.fr/faq.
4. Les vélos de location ne peuvent être garés sur des propriétés non publiques que si le propriétaire ou la personne autorisée en donne l'autorisation.
5. En cas de violation fautive des paragraphes 1 à 4, le client s'engage à payer une pénalité contractuelle de 20,00 euros. Le droit de faire valoir une demande de dommages-intérêts allant au-delà de la pénalité contractuelle reste expressément réservé.

§ 6 État du vélo de location

1. Avant la location, le client doit se familiariser avec le fonctionnement général du vélo de location. Si un défaut ou une altération évidente du fonctionnement est constaté au début de l'utilisation, ou si un tel défaut ou une telle altération survient pendant l'utilisation, le client doit en informer immédiatement le prestataire et cesser immédiatement d'utiliser le vélo de location. Si un défaut est constaté sur le vélo de location après la location et avant le début du trajet, la location sera annulée par le prestataire.
2. Les défauts évidents tels que les dommages aux pneus, les dommages aux jantes ou les défauts de changement de vitesse doivent être signalés immédiatement. Si le vélo est trouvé déverrouillé, le client est également tenu de le signaler à nextbike.

§ 7 Stationnement du vélo de location

1. Le vélo de location doit être garé dans un endroit clairement visible. Chaque fois qu'un vélo de location est garé, le client s'engage à s'assurer que celui-ci ne nuit pas à la sécurité routière, ne gêne pas les autres usagers de la route et n'endommage pas les véhicules et autres objets. Dans tous les cas, la béquille intégrée du vélo de location doit être utilisée pour le garer ou le vélo doit être poussé dans un support prévu à cet effet à la station correspondante.
2. En particulier, le vélo de location ne peut être garé ou laissé :
 - a. aux feux de signalisation,
 - b. près des horodateurs ou des parcmètres,
 - c. sur des panneaux de signalisation,
 - d. sur les trottoirs si la largeur de passage est inférieure à 1,50 m,
 - e. devant, sur et dans les voies de secours et les zones d'accès des pompiers,
 - f. si cela masque la publicité fixe d'un tiers.

§ 8 Règles de restitution

1. Le retour des vélos de location en dehors de la zone d'utilisation définie n'est généralement pas autorisé. En principe, la zone d'utilisation est définie comme la ville dans laquelle le vélo est loué.
2. Le vélo doit être garé dans un endroit clairement visible. Pour restituer le vélo, il doit être garé et verrouillé aux emplacements ou stations indiqués sur Internet ou dans l'application pour smartphone.
3. Dans les villes dotées de zones flexibles, qui peuvent être consultées sur la carte dans l'application nextbike, un retour dans cette zone flexible est possible conformément à la description figurant sur le site web du système concerné.
4. Les vélos ne peuvent pas être rendus dans des parcs/espaces verts ou sur des propriétés non publiques.
5. Le client est tenu d'informer le prestataire de la résiliation du contrat de location par téléphone, sur Internet, via l'application pour smartphone, au terminal de location ou via BikeComputer et de fournir l'emplacement exact (nom ou numéro de la station ou coordonnées GPS, coin de rue ou adresse) ou (si le retour s'effectue automatiquement après la fermeture du cadenas) de vérifier dans l'application si le retour automatique a été effectué avec succès.
6. Si le client, par sa propre faute, restitue le vélo de location contrairement aux dispositions des paragraphes 1 à 4, fournit des informations erronées sur l'emplacement ou oublie de verrouiller le vélo, il s'engage à payer une pénalité contractuelle de 20,00 euros. Nextbike se réserve expressément le droit de faire valoir une demande de dommages-intérêts allant au-delà de la pénalité contractuelle.

§ 9 Responsabilité du fournisseur

1. En cas de défauts survenant après la conclusion du contrat, nextbike est responsable envers le client conformément aux dispositions légales en cas de faute intentionnelle ou de négligence grave de la part de nextbike, d'un représentant ou d'un

Conditions générales (CG) pour les vélos « nextbike »

, exploités par nextbike nextbike France SAS

auxiliaire d'exécution. Dans les autres cas, nextbike n'est responsable qu'en cas d'atteinte à la vie, à l'intégrité physique, à la santé ou en cas de violation fautive d'obligations contractuelles essentielles. Le droit à dommages-intérêts pour violation d'obligations contractuelles essentielles est limité aux dommages prévisibles et typiques du contrat. Dans les autres cas, la responsabilité de nextbike est exclue.

2. Le prestataire n'est pas responsable en cas d'utilisation non autorisée et/ou abusive du vélo de location conformément à l'article 5. À moins que le dommage ne soit dû à un comportement intentionnel ou à une négligence grave de la part de nextbike ou que le dommage se serait produit indépendamment de l'utilisation non autorisée/abusive.

§ 10 Responsabilité du client

1. Le client est responsable de tout dommage causé de manière fautive par le client. Les recours de l'assureur responsabilité civile de nextbike à l'encontre du client restent inchangés.
2. Le client doit immédiatement signaler le vol d'un vélo de location pendant la période de location.
3. En cas de disparition injustifiée du vélo dès le début de la location, le client doit payer une amende de 800,00 €.

§ 11 Comportement en cas d'accident

Les accidents doivent être signalés immédiatement. Si, outre le client, d'autres personnes ou des biens appartenant à des tiers sont impliqués dans l'accident, le client est également tenu d'en informer la police. Si le client enfreint de manière fautive cette obligation de notification, il sera responsable de tout dommage causé au prestataire résultant du non-respect de cette obligation.

§ 12 Utilisation des cartes client

1. Si le client utilise une carte client émise par un partenaire de coopération comme moyen d'accès, il accepte, lors de la première utilisation de cette carte, que nextbike puisse demander au partenaire de coopération toutes les données nécessaires aux processus commerciaux.
2. Si la validité de la carte client du partenaire de coopération expire, le compte client auprès de nextbike sera désactivé si aucun moyen de paiement n'est enregistré. Après avoir fourni un moyen de paiement valide, le client peut à nouveau utiliser le service du prestataire.

§ 13 Confidentialité des données personnelles de l'utilisateur

1. Le client doit s'assurer que ses données personnelles d'utilisateur, en particulier son mot de passe personnel (PIN), sont protégées contre tout accès non autorisé par des tiers.
2. Le prestataire souligne expressément qu'aucun employé du prestataire n'est autorisé à demander le mot de passe.
3. Le client peut modifier ses données utilisateur à tout moment et aussi souvent qu'il le souhaite. Si le client constate des indices laissant supposer une utilisation abusive de ses données utilisateur personnelles, il est tenu d'en informer immédiatement nextbike.

§ 14 Paiement et prix

1. Le client s'engage à payer les prix de location applicables dans le système de location concerné. Il s'agit du prix total, qui comprend la taxe sur la valeur ajoutée légale. Le prix de location est dû à la fin du contrat de location. Les prix de location respectifs sont affichés au client dans l'application nextbike sous l'onglet « Prix ».
2. Si le client résilie son compte client (voir section 17), le tarif spécial réservé pour ce compte client sera automatiquement annulé à la date la plus proche possible. Le droit à une résiliation extraordinaire reste inchangé.
3. La résiliation d'un tarif spécial n'entraîne pas automatiquement la suppression du compte client chez nextbike. Si le client le souhaite, il peut résilier son compte client conformément aux dispositions de la section 17.

§ 15 Paiement et retard de paiement

1. Le client est tenu de payer les frais en utilisant un mode de paiement qui peut être sélectionné lors de l'inscription. Le client peut modifier à tout moment le mode de paiement enregistré dans son compte client.
2. Si un prélèvement automatique n'est pas honoré en raison d'un manque de fonds dont le client est responsable ou pour d'autres raisons dont le client est responsable, le prestataire facturera les frais supplémentaires engagés.
3. En cas de retard de paiement, des intérêts seront facturés, sous réserve de la revendication d'autres dommages-intérêts pour retard. Les frais de rappel sont également calculés en fonction du travail occasionné.
4. Si le client est en retard de paiement depuis au moins deux mois ou pour un montant d'au moins 15 €, nextbike est en droit de rendre toutes les créances du client immédiatement exigibles et de suspendre les services contractuels jusqu'à ce que le client ait rempli toutes ses obligations.

§ 16 Facturation, liste des trajets et test

1. Le prestataire facture au client des frais conformément aux tarifs respectifs, qui sont affichés au client dans l'application nextbike sous l'onglet « Tarifs » et qui s'appliquent dans le système de location respectif dans lequel le client a loué. Les processus effectués, y compris les informations relatives aux coûts et au temps, peuvent être consultés par le client dans son compte client www.velocite-mulhouse.fr et dans l'application. Cette liste de toutes les transactions de location effectuées n'inclut pas les transactions facturées de manière extraordinaire qui ne peuvent être enregistrées automatiquement (par exemple, les frais de service dus à une utilisation non contractuelle).
2. Le débit s'effectue automatiquement. Toutefois, nextbike se réserve le droit de demander aux clients de payer les montants impayés par écrit ou par téléphone.
3. Les contestations des frais facturés par le prestataire doivent être formulées par écrit dans les 30 jours suivant la facturation. Les droits du client après l'expiration du délai, même en cas de contestations justifiées, restent inchangés. Les demandes de remboursement du client seront créditées sur son compte client et compensées

Conditions générales (CG) pour les vélos « nextbike »
, exploités par nextbike nextbike France SAS

avec la prochaine créance due, sauf si le client donne d'autres instructions.

§ 17 Résiliation

Les deux parties contractantes peuvent résilier le contrat-cadre (compte client) à tout moment, moyennant un préavis de deux semaines. Le droit de résiliation extraordinaire reste inchangé. Le client peut résilier son compte client sur Internet à [l'adresse www.velocite-mulhouse.fr](mailto:contact@velocite-mulhouse.fr) ou par notification écrite.

§ 18 Modifications des conditions générales, ajustement des frais

Les modifications des conditions générales ne sont autorisées que si elles ne modifient pas fondamentalement la structure du contrat, en particulier si le rapport d'équivalence entre la prestation et la contrepartie n'est pas modifié au détriment du client. Elles sont notamment autorisées si une lacune dans les dispositions réglementaires ou une perturbation du rapport d'équivalence survient ultérieurement, par exemple en raison de modifications de la situation juridique, de la jurisprudence ou des conditions du marché, ou en raison de nouveaux développements techniques. nextbike se réserve le droit d'ajuster les prix. Cette modification est effectuée à une discrétion raisonnable et n'est possible que si et dans la mesure où des augmentations de coûts vérifiables ont eu lieu dans les segments de rémunération pertinents pour nextbike (en particulier les coûts d'assurance, de financement, d'approvisionnement, de personnel, les taxes, l'entretien et le nettoyage) par rapport aux prix en vigueur au moment de la conclusion du contrat ou de la dernière modification, etc. La modification des prix intervient dans le cadre et pour compenser les augmentations de coûts correspondantes. Les modifications des conditions générales et des prix seront communiquées au client par écrit ou par e-mail au moins six semaines avant leur entrée en vigueur. Les modifications sont considérées comme approuvées si le client ne s'y oppose pas par écrit ou par e-mail dans un délai d'un mois à compter de la notification. Nextbike signalera expressément cette conséquence juridique lors de la notification. Si le client n'exerce pas ce droit, le contrat se poursuivra aux conditions ou aux prix modifiés. Si le client s'y oppose, chaque partie a le droit de résilier le contrat avec un préavis de dix jours par e-mail ou par écrit.

§ 19 Protection des données

1. nextbike collecte, traite, utilise et stocke les données personnelles du client dans la mesure où cela est nécessaire pour fournir les services proposés, pour exécuter la relation contractuelle avec le client ou à d'autres fins prévues par la loi. nextbike s'engage à utiliser ces données exclusivement conformément aux dispositions du règlement général sur la protection des données.
2. En cas d'infractions administratives ou de procédures pénales, nextbike est en droit de transmettre aux autorités les informations relatives au client, en particulier son adresse, dans la mesure où cela est nécessaire.
3. Afin d'effectuer le paiement, les données spécifiques au client sont transmises à nos prestataires de services de paiement à des fins de vérification et de facturation des frais de location. Après l'enregistrement, les informations ne sont plus visibles par les employés de nextbike.

4. Pour plus d'informations sur le traitement des données personnelles, veuillez consulter notre règlement sur la protection des données (sous l'onglet « Protection des données » dans l'application ou sur le site Internet <https://velocite-mulhouse.fr/fr/declaration-de-confidentialite/>).

§ 21 Divers

1. Le droit français s'applique.
2. Il n'existe aucun accord verbal supplémentaire.

Service d'assistance téléphonique : +33

805 371 897 E-mail : [contact@velocite-](mailto:contact@velocite-mulhouse.fr)

mulhouse.fr Internet : [www.velocite-](http://www.velocite-mulhouse.fr)

mulhouse.fr
Identifiants uniques (article R. 541-173 du Code de l'environnement):

Identifiant personnalisé ADEME FR441879_01LGRI – Enregistrement auprès de LEKO pour les EMBALLAGES ET LE PAPIER

Identifiant personnalisé ADEME FR457937_06TARP – Enregistrement auprès de Screlec pour les PILES

Identifiant personnalisé ADEME FR457937_05PYYT – Enregistrement auprès d'Ecologic pour les DEEE

Identifiant personnalisé ADEME FR441879_13INGI – Enregistrement auprès d'Ecologic pour SPORT & LOISIRS

General terms and conditions (GTC) for “nextbike” bicycle rental systems, operated by nextbike nextbike France SAS

§ 1 Scope and subject of these General Terms and Conditions (GTC)

1. nextbike France SAS (“provider” or “nextbike”) rents bicycles, e-bikes and cargo bikes to registered customers (“customer”) in various cities (“usage areas” “systems”), as long as they are available. These General Terms and Conditions regulate the relationship between nextbike and the respective customer with regard to registration (framework agreement, setting up a customer account) as well as the conditions when concluding individual rental agreements (rental). Paragraphs 1 to 8 regulate the rights and obligations relating to the use and rental of rental bicycles. Paragraphs 9 to 20 regulate the business relationship between nextbike as the operator of the bicycle rental system and the customer.
2. Renting and returning are possible via the smartphone app, at the rental terminal, in person at cooperation partners or by telephone.
3. The contracts are concluded in French.
4. An overview of the individual locations can be found at www.velocite-mulhouse.fr. In case of using a nextbike System for which conditions other than these apply, the customer will be informed of the validity of different general terms and conditions.

§ 2 Registration and confirmation

1. The customer can apply for registration (“application”) via the smartphone app and website. Only those who have reached the age of 16 at the time of registration can be a customer. If there are exceptions to this, they will be pointed out on the websites of the individual usage areas.
2. After submitting the relevant personal data, the provider decides whether to accept the application to conclude a framework agreement. The application is accepted through notification of activation. This can be done verbally, in writing, by email or by SMS. When registration is successfully completed, a framework agreement is concluded between the customer and nextbike and the customer receives a customer account.
3. When registering, the customer receives a personal identification number (PIN), which they can use to log into the smartphone app and their online customer account and conclude rental agreements.
4. Registering as a customer is free of charge. For paid journeys, a valid means of payment must be deposited before the start of the journey. To verify the payment method, an initial credit of €1 is debited, which is credited to the customer account and offset against the rental prices incurred during use. Depending on the tariff choice, the provider is entitled to regularly raise rental fees. The amount of these fees can be inquired by telephone or can be viewed in the nextbike app under the “Prices” tab or on the respective website of the rental system.
5. The customer is obliged to inform nextbike immediately of any changes to his personal data as well as his data necessary for billing that occur during the business relationship.

§ 3 Start and duration of the rental agreement

1. The paid rental of a rental bicycle begins when nextbike notifies the customer of the code for the combination lock or when the bicycle is opened in the nextbike app.
2. The customer informs the provider of the intention to end the rental (in accordance with the formal requirements in accordance with Section 8 Para. 5) with. When nextbike receives this return notification and the return process is completed, the rental period and thus the rental fee calculation for the customer ends. The return process is completed once the customer has received the return confirmation from nextbike. If there are any problems, customer service must be informed immediately via the service hotline.
3. If the customer rents a bike for a longer period of time than 24 hours, the following fees have to be paid by the customer
 - >24h: 75 EUR
 - >48h: 100 EUR
 - >7 days: 150 EUR

§ 4 Rental limit

In principle, each customer can rent up to four bicycles from the bicycle rental system at the same time using their user data (if there are exceptions to this, this will be indicated on the websites of the individual usage areas). In individual cases and depending on availability, a different agreement with nextbike is possible.

§ 5 Terms of Use

1. The rental bikes may not be used:
 - a. by people who are younger than 16 years of age, unless the terms of use in the respective usage area allow a contract to be concluded with a person who has not yet reached the age of 18. The applicable terms of use can be found on the respective websites of the individual systems,
 - b. for the transport of passengers, especially small children (exception: transport bikes for children up to the age of seven; in this case, the children transported must be strapped in with the belt intended for this purpose),
 - c. for trips outside France, unless nextbike grants consent,
 - d. for subletting,
 - e. by customers who are under the influence of alcohol or drugs (zero alcohol limit).
 - f. When using the bicycles in strong winds and stormy weather or in the presence of other weather conditions that could affect riding safety, it should be noted that the effects of the weather conditions are felt more strongly by the rider than with a normal bicycle, due to the advertising signs which are mounted on the bicycle.
2. The rental bicycles may not be ridden hands-free at any time.

General terms and conditions (GTC) for “nextbike” bicycle
rental systems, operated by nextbike nextbike France SAS

3. It is not permitted to use the transport basket of the rental bikes in an improper manner; in particular, the permissible load of 5 kg must not be exceeded. Furthermore, the customer must ensure that items are properly fastened when transporting them. The loading areas of transport bicycles may be loaded with a maximum load of 70 kg.
 4. It is prohibited to carry out any modifications to the rental bike or to secure the rental bike with a lock other than the one provided by nextbike
 5. After receiving the return notification for the used rental bike, the customer may no longer use the rental bike. In order for this customer to use the rental bike in question again, it must be rented again.
 6. The customer is not entitled to change the code for the combination lock or to pass it on to third parties.
 7. If a customer allows a third party to use a rental bicycle they have rented, the customer must ensure that the third party observes the provisions of these General Terms and Conditions like a customer. The customer must represent the actions of the third party to nextbike as if they were their own actions. When handing over the bicycle to a third party, it is particularly important to ensure that the person is over 18 years of age.
- g. by connecting to fences of private or public houses and facilities
 - h. on public transport train and bus platforms
 - i. at public bike racks
 - j. in buildings, backyards or in vehicles
 - k. on guidance systems for the blind
 - l. on or in front of mailboxes
 - m. in front of gates and doors or in their swing area
 - n. in or in front of entrances
3. The rental bike must be locked correctly and securely, even if the customer is only parking it temporarily. Further information can be found in our FAQ www.velocite-mulhouse.fr/faq.
 4. The rental bicycles may only be parked on non-public property if the owner or authorized person gives the permission.
 5. In the event of a culpable violation of paragraphs 1-4, the customer promises to pay a contractual penalty of 20.00 euros. The assertion of a claim for damages that goes beyond the contractual penalty remains expressly reserved.

§ 8 Return regulations

1. Returning rental bicycles outside the defined usage area is generally not permitted. In principle, the usage area is defined as the city in which the bike is rented.
2. The bicycle must be parked in a clearly visible place. To return the bike, it must be parked and locked at the locations or stations published on the internet or in the smartphone app.
3. In cities with flex zones, which can be viewed on the map in the nextbike app, a return within this flex zone is possible according to the description on the website of the respective system.
4. The bicycles may not be returned in parks/green spaces or on non-public property.
5. The customer is obliged to notify the provider of the termination of the rental agreement by telephone, on the Internet, via smartphone app, at the rental terminal or via BikeComputer and to provide the exact location (station name or station number or GPS coordinates, street corner or address) or (if the return takes place automatically after the lock is closed) check in the app whether the automatic return was successful.
6. If the customer, due to his own fault, returns the rental bike contrary to the regulations under paragraphs 1 to 4, provides incorrect information about the location or forgets to lock the bike, the customer promises to pay a contractual penalty of 20.00 euros. Nextbike expressly reserves the right to assert a claim for damages that goes beyond the contractual penalty.

§ 9 Liability of the provider

1. In the event of defects that arise after the conclusion of the contract, nextbike is liable to the customer in accordance with the statutory provisions in cases of intent or gross negligence on the part of nextbike, a representative or a

§ 6 Condition of the rental bike

1. Before renting, the customer must familiarize themselves with the general functionality of the rental bike. If there is an obvious defect or impairment of functionality at the start of use, or if such a defect or impairment occurs during use, the customer must inform the provider immediately and stop using the rental bike immediately. If there is a defect in the rental bike after the rental and before the start of the journey, the rental will be canceled by the provider.
2. Obvious defects such as tire damages, damages to rims or gear shifting defects must be reported immediately. If the bike is found unlocked, the customer is also obliged to report this to nextbike.

§ 7 Parking the rental bike

1. The rental bike must be parked in a clearly visible place. Every time a rental bicycle is parked, the customer undertakes to ensure that the rental bicycle does not impair traffic safety, does not hinder other road users or does not damage vehicles and other objects. In any case, the integrated stand of the rental bike must be used to park it or the bike must be pushed into a stand provided for this purpose at the corresponding station.
2. In particular, the rental bicycle may not be parked or left:
 - a. at traffic lights,
 - b. at parking ticket machines or parking meters,
 - c. on street signs,
 - d. on sidewalks if the passage width is less than 1.50 m,
 - e. in front of, on and on rescue routes and fire brigade access zones,
 - f. if this obscures the stationary advertising of a third party.

General terms and conditions (GTC) for “nextbike” bicycle rental systems, operated by nextbike nextbike France SAS

vicarious agent. Otherwise, nextbike is only liable for injury to life, body, health or culpable violation of essential contractual obligations. The claim for damages due to breach of essential contractual obligations is limited to the foreseeable damage typical for the contract. Otherwise, nextbike’s liability is excluded.

2. The provider is not liable in the event of unauthorized and/or unauthorized use of the rental bicycle in accordance with Section 5. Unless the damage occurred due to intentional or grossly negligent behavior on the part of nextbike or the damage would have occurred regardless of the unauthorized/unauthorized use.

§ 10 Liability of the customer

1. The customer is responsible for any damage caused culpably by the customer. Claims for recourse by nextbike's liability insurer against the customer remain unaffected.
2. The customer must immediately report the theft of a rental bicycle during the rental period.
3. In case of disappearance of the bicycle without justification from the start of hire the customer has to pay a fine of € 800,00.

§ 11 Behavior in the event of an accident

Accidents must be reported immediately. If, in addition to the customer, other people or third-party property are involved in the accident, the customer is also obliged to notify the police. If the customer culpably disregards this obligation to notify, he will be liable for any damages to the provider resulting from the violation of this obligation.

§ 12 Use of the customer cards

1. If the customer uses a customer card issued by a cooperation partner as an access medium, when using this card for the first time he agrees that nextbike may request all data required for the business processes from the cooperation partner.
2. If the validity of the cooperation partner's customer card expires, the customer account with nextbike will be deactivated if no payment method is stored. After providing a valid payment method, the customer can use the provider's service again.

§ 13 Confidentiality of personal user data

1. The customer must ensure that his personal user data, in particular his personal password (PIN), is protected from unauthorized access by third parties.
2. The provider expressly points out that no employee of the provider is authorized to query the password.
3. The customer can change his user data at any time and as often as he wants. If the customer becomes aware of any indications that his personal user data is being misused, he is obliged to inform nextbike immediately.

§ 14 Payment and prices

1. The customer undertakes to pay the rental prices applicable in the respective rental system. This is the total price, which includes the statutory sales tax. The rental price is due upon termination of the rental agreement. The respective rental prices are displayed to the customer in the nextbike app under the “Prices” tab.
2. If the customer cancels his customer account (see Section 17), the special tariff booked for this customer account will automatically be canceled at the earliest possible date. The right to extraordinary termination remains unaffected.
3. Canceling a special tariff does not automatically delete the customer account with nextbike. If this is desired, the customer can terminate his customer account in accordance with the provisions of Section 17.

§ 15 Payment and late payment

1. The customer is obliged to pay the fees using a payment method that can be selected during registration. The customer is able to change the payment method stored in his customer account at any time.
2. If a direct debit is not honored due to a lack of funds for which the customer is responsible or for other reasons for which the customer is responsible, the provider will invoice the additional expense incurred.
3. If the customer is in default, interest will be charged, subject to the assertion of further damages for default. Reminder fees are also calculated based on the effort involved.
4. If the customer is in arrears with payments for at least two months or in the amount of at least €15, nextbike is entitled to make all claims against the customer due immediately and to stop the contractual services until the customer has met all of the obligations due in total.

§ 16 Billing, trip listing and testing

1. The provider charges the customer fees according to the respective prices, which are displayed to the customer in the nextbike app under the “Prices” tab and which apply in the respective rental system in which the customer rented. The completed processes, including cost and time information, can be viewed by the customer in the customer account www.velocite-mulhouse.fr and in the app. This list of all rental transactions carried out does not include extraordinarily charged transactions that cannot be recorded automatically (e.g. service fees due to non-contractual use).
2. The debit takes place automatically. However, nextbike reserves the right to request customers to pay outstanding amounts in writing or by telephone.
3. Objections to charges in favor of the provider must be made in text form within 30 days of billing. The customer's claims after the expiry of the deadline, even if there are justified objections, remain unaffected. The customer's repayment claims will be credited to his customer account and offset

General terms and conditions (GTC) for “nextbike” bicycle rental systems, operated by nextbike nextbike France SAS

against the next due claim, unless the customer gives other instructions.

§ 17 Termination

Both contractual parties can terminate the framework contractual relationship (customer account) at any time, subject to two weeks' notice. The right to extraordinary termination remains unaffected. The customer can terminate his customer account on the Internet at www.velocite-mulhouse.fr or by notification in text form.

§ 18 Changes to the General Terms and Conditions, adjustment of fees

Changes to the General Terms and Conditions are only permitted if this does not fundamentally change the structure of the contract, in particular if the equivalence relationship between performance and consideration is not changed to the detriment of the customer. They are particularly permissible if a gap in the regulations or a disruption of the equivalence relationship subsequently arises, e.g. due to changes in the legal situation, case law or market conditions or due to new technical developments. nextbike reserves the right to adjust prices. This change is made at reasonable discretion and is only possible if and to the extent that there are verifiable cost increases in the remuneration segments relevant to nextbike (in particular insurance costs, financing, procurement costs, personnel costs, taxes, maintenance and cleaning) compared to the prices at the time of conclusion of the contract or the last change etc.) have taken place. The price change takes place within the scope of and to compensate for the corresponding cost increases. Changes to the terms and conditions and prices will be announced to the customer in text form or by email at least six weeks before the change. The changes are considered approved if the customer does not object to nextbike in text form or by email within one month of notification. Nextbike will specifically point out this legal consequence when making the announcement. If the customer does not exercise this right, the contract will continue under the changed conditions or prices. If the customer objects, each party has the right to terminate the contract with ten days' notice by email or in text form.

§ 19 Data protection

1. nextbike collects, processes, uses and stores the customer's personal data to the extent that this is necessary to provide the services offered, to carry out the contractual relationship with the customer or for other purposes provided for by law. nextbike undertakes to use this data exclusively in accordance with the provisions of the General Data Protection Regulations.
2. In the event of administrative offenses or criminal proceedings nextbike is entitled to pass on information about the customer, in particular the address, to the authorities to the extent necessary.
3. To carry out the payment, the customer-specific data is passed on to our payment service providers for verification and further billing of the rental fees. After registration, the information is no longer visible to nextbike employees.

4. For further information on personal data processing, please see our data protection regulations (under the data protection tab in the app or on the internet <https://velocite-mulhouse.fr/fr/declaration-de-confidentialite/>).

§ 21 Miscellaneous

1. French law applies.
2. There are no additional verbal agreements.

Service hotline: +33 805 371 897

Email: contact@velocite-mulhouse.fr

Internet: www.velocite-mulhouse.fr

Unique identifiers (Article R. 541-173 of the Environmental Code):

ADEME personalised ID FR441879_01LGRI – Registration with LEKO for PACKAGING & PAPER

ADEME personalised ID FR457937_06TARP – Registration with Screlec for BATTERIES

ADEME personalised ID FR457937_05PYYT – Registration with Ecologic for WEEE

ADEME personalised ID FR441879_13INGI – Registration with Ecologic for SPORT & LEISURE